



Se dechoir de ses droits parentaux.

Par **toto jean**, le **04/12/2016 à 19:03**

Bonjour.

Je souhaite me déchoir de mes droits parentaux sur ma fille de 5 ans. l'histoire est très compliqué. Bref, a la naissance, je l'ai reconnu et je le regrette fortement. Un jugement a eu lieu et je dois payer une pension alimentaire.

Hors de ma volonté et de celle de la mere, je n'ai aucun contact avec ma fille et elle refuse de me voir de toute maanière.

Comment fait on pour se déchoirs de ses droits parentaux et aussi cela pourrait il impliquer l'arret de la pension.

Par **youris**, le **04/12/2016 à 20:03**

bonjour,

il ne faut pas mélanger votre paternité et l'autorité parentale.

mais dans les 2 cas, pour les modifier, il faut passer par un juge qui a seul le pouvoir de modifier une paternité ou l'autorité parentale.

si vous avez fait une reconnaissance de paternité de complaisance, vous pouvez faire une action en contestation de paternité devant le TGI, il vous faudra trouver un avocat spécialisé en droit de la famille.

salutations

Par **youris**, le **17/05/2017 à 13:14**

bonjour,

votre fille étant majeure, vous n'avez plus l'autorité parentale.

par contre,quoique vous fassiez, votre file restera votre fille, le droit français ne permet pas et heureusement de d'annuler la filiation.

salutations